



FICHE MEMO
CRITERE IMPERATIF

Critère 2.3-06

**Les équipes maîtrisent
l'utilisation des
médicaments à risque.**

Cette fiche a été élaborée par la FORAP et construite sur la base des éléments du manuel de certification de septembre 2021 et de la fiche pédagogique HAS « Evaluation de la prise en charge médicamenteuse » de décembre 2020.

Elle a pour objectifs de :

- Faciliter l'appropriation des attentes des éléments d'évaluation du critère impératif sur l'utilisation des médicaments à risque.
- Présenter une vision globale des attentes du manuel de certification concernant l'utilisation des médicaments à risque en soulignant les attentes des critères associés.

Elle s'adresse aux professionnels en charge de cette thématique au sein de l'établissement (membres de la Commission, pharmaciens, responsables du management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse, gestionnaire des risques...) aux professionnels en charge du pilotage de la démarche de certification et aux professionnels de santé impliqués dans le processus de prise en charge médicamenteuse.

Que trouve-t-on dans cette fiche ?

- L'essentiel du critère impératif, de ses objectifs, attentes et éléments d'évaluation.
- L'essentiel des critères en lien avec la thématique et de leurs éléments d'évaluation.
- Pour chacun des critères, le rubrique « regard de la FORAP », qui met en lumière les points de vigilance à observer.
- Des annexes : références bibliographiques et synthétiques par la FORAP.

Le « regard porté par la FORAP » sur les différents éléments d'évaluation s'appuie sur l'expertise des professionnels des structures régionales d'appui et ne présente pas de caractère exhaustif et opposable.

Cette fiche fera l'objet d'actualisation le cas échéant.

La FORAP remercie les OMSO¹ des Hauts de France, d'Occitanie et de Nouvelle Aquitaine-Guyane-PM-A-Corse pour la relecture de cette fiche.